

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de
LA VERRIERE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 26 mars 2026	Date d'affichage 26 mars 2026	Séance du 1 ^{ER} AVRIL 2026	Nombre de Conseillers En exercice 29 Présents 24 Votants 29
-------------------------------------	----------------------------------	---	--

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2026

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 24

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana - DIALLO Maye - BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella - SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma - DURAND Edgar - RELIFOX Monique -- BELKIYAOU Wassim -- MOUSSA Ali - SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

Absent(e)s représenté(e)s :

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-019-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Objet : Fiscalité directe locale : fixation des taux pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies et septies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Après présentation et en avoir délibéré,

Article unique :

Reconduit pour l'année 2026 les taux de la fiscalité locale comme tels :

Année	2025	2026	Variation du taux ville
Taxe d'habitation	13,69%	13,69%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %	29,50 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,21%	66,21%	0,00 %

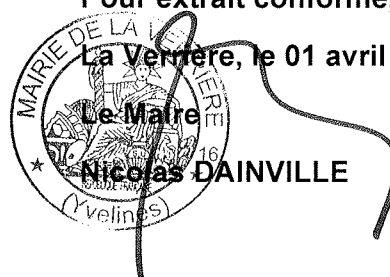
**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrerie, le 01 avril 2026

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-019-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026